

REUNION DU PERSONNEL BODET 2019 REMETTONS LES PENDULES A L'HEURE !!!

*Dans quelques minutes, vous assisterez à la réunion du personnel du groupe Bodet.
L'occasion pour l'entreprise Bodet de faire un retour sur l'année 2018.*

*Nous remercions le comité de direction du groupe Bodet de permettre aux salariés
d'être informés de l'évolution du groupe, grâce à cette réunion annuelle.*

*L'accès à ces informations permet à chacun d'entre nous
de se sentir intégrer au groupe.*

*Cependant, si ces informations sont nécessaires,
nous savons également que toute information à sa part de subjectivité.*

*Aussi afin de vous permettre d'avoir un regard objectif sur l'entreprise Bodet,
nous vous offrons notre part de subjectivité !!!*

Le syndicat SUD INDUSTRIE 49



Aménagement du temps de travail

En 2018, SUD Industrie 49 n'a pas signé l'accord d'aménagement sur le temps de travail suite à un désaccord sur l'application des RTT (Réduction de Temps de Travail).

L'accord actuel fixe la semaine de travail à 37,25 heures, la durée légale étant de 35 heures, le reste correspond donc à des heures supplémentaires. Cela permet de bénéficier en théorie de 14 jours de RTT par an.

Cependant la direction impose de racheter 8 jours par an à chaque salarié, et il ne reste donc plus que 6 jours de RTT par an.

Avec 3 ou 4 ponts par an et la journée de solidarité, il ne reste souvent qu'une seule RTT à disposition pour le salarié.

Nous ne contestons pas la durée de la semaine de travail à 37,25 heures, mais nous pensons qu'il ne faut pas imposer le rachat des 8 jours.

Chaque salarié dispose de 14 jours de RTT, il devrait être libre d'en bénéficier sous forme de temps libre ou d'argent à sa guise.

De plus cela est souvent trompeur, par exemple lors de l'embauche chez Bodet.

En effet si on vous propose un salaire lors de votre entretien, en réalité il s'agit du cumul du salaire réel et du paiement de ces 8 jours.

NAO Bodet SA

L'accord des NAO Bodet SA précise que tous les salariés du 1er collège bénéficient d'une AG (Augmentation Générale) de 1,50 %.

Cependant certains de nos collègues du 1^{er} collège n'ont pas bénéficié de ces 1,50 % d'augmentation.

Quand bien même l'entreprise se justifie par une embauche récente ou une augmentation de salaire l'année précédente, cela n'est pas mentionné dans l'accord signé par la direction.

L'accord mentionne bien une AG de 1,50 % sans préciser d'exceptions.

Tout salarié du 1^{er} collège de Bodet SA n'ayant pas bénéficié des 1,50 % doit les exiger à l'employeur.

Les prud'hommes peuvent être saisis, à cet effet, le syndicat SUD Industrie 49 peut vous accompagner juridiquement.

Présence à la Réunion du Personnel

Nous déplorons que le temps de présence à la réunion du personnel ne soit pas rémunéré pour le 1^{er} collège. Ils y assistent sur leur temps libre, quand les collègues du 2^{ème} et 3^{ème} collège y assistent sur leurs horaires habituels de travail.

Nous rappelons à la direction que dans le passé ce temps était rémunéré.

On fait vraiment de petites économies !!

No	Libellé	Base	Taux	Salarié	
				A Payer	A Déduire
Eléments du brut					
119000	FORFAIT MENSUEL				
120400	COMPLEMENT FORFAIT	151.67		1935.66	
250000	ABS CP ECOULES	4.66		74.34	
251000	PAIE CP ECOULES	5.00	92.798		463.99
257000	ABSENCE R.T.T.	5.00		482.77	
257000	ABSENCE R.T.T.	1.00	92.801		92.80
257000	ABSENCE R.T.T.	1.00	92.801		92.80
257200	PAIEMENT R.T.T.	2.00		185.60	
450000	PRIME ANCIENNETE			98.26	
552000	*** TOTAL BRUT ***	1637.62	6.000		2127.04

Salaire Réel

Paiement de 8 RTT par an

Ancienneté (dès 3 ans)

Salaire Proposé à l'embauche



NAO Bodet Campanaire

Dans l'ensemble le groupe Bodet maintient le cap après une année exceptionnelle, et cela grâce à l'effort de tous. Il est vrai que les 3 filiales ne sont pas au même niveau de rentabilité, mais dans l'ensemble les bénéfiques sont là. Nous ne comprenons pas comment on peut se retrouver dans une situation où dans une filiale les NAO ont abouti à une augmentation de **0,0%** !!!

Une centaine de nos collègues privés d'augmentation cette année, qu'on-t-il fait de mal pour mériter ça ?

Même si la direction se justifie en rappelant qu'elle avait proposé une augmentation de 0,4%, ce n'est qu'une très faible enveloppe en comparaison des bénéfiques du groupe. Lorsque l'on se consacre à fond dans son travail pour contribuer aux résultats de l'entreprise, et qu'en retour on ne vous propose que des miettes... La pilule est quand même très amère !!!

Notes de frais

En juillet 2018, le comité de direction a modifié les modalités de remboursement de frais, ce qui a impacté directement les conditions de travail de plusieurs de nos collègues.

Un exemple parmi d'autres, précédemment les repas pris en région parisienne étaient majorés, désormais cette majoration est annulée, le tarif est annexé sur celui de la province.

Ce qui est dommage car il s'agit d'une économie très faible face aux résultats du groupe, mais cela impacte beaucoup les conditions du personnel itinérant.

FOCUS sur l'intéressement Bodet SA / Time & Sport

Evolution de la prime d'intéressement entre 2017 et 2018

INTERESSEMENT	2017 versé en 2018	2018 versé en 2019	Evolution
Direction Générale	748,50 €	580,28 €	-22 %
Info Gest	748,50 €	580,28 €	-22 %
Qualité	946,25 €	648,61 €	-31 %
Comptabilité	748,50 €	580,28 €	-22 %
RH	748,50 €	580,28 €	-22 %
Web	748,50 €	580,28 €	-22 %
Achats	1 361,25 €	588,49 €	-57 %
Services Généraux	1 361,25 €	648,61 €	-52 %
DROM Réunion	525,00 €	1 050,00 €	100 %
DROM Antilles	525,00 €	525,00 €	0 %
Prod hors Expé	1 361,25 €	972,50 €	-29 %
Prod / Expé	1 361,25 €	972,50 €	-29 %
Direction T & S	940,00 €	1 050,00 €	12 %
Etudes/Protos/Tests	1 361,25 €	972,50 €	-29 %
Marketing T & S	940,00 €	525,00 €	-44 %
Prescripteurs	1 022,57 €	975,53 €	-5 %
ADV T & S	945,00 €	1 043,32 €	10 %
ATC Sport	1 018,29 €	1 455,00 €	43 %
ATC Time	982,71 €	1 517,40 €	54 %
Export Export T & S	1 471,34 €	2 052,45 €	39 %
AC Sédentaires	1 361,25 €	1 497,50 €	10 %
AC Itinérants	1 512,80 €	1 529,57 €	1 %
MOYENNE	1 033,59 €	951,15 €	-8 %

Evolution du Chiffre d'Affaire entre 2017 et 2018

Chiffre d'Affaire	2017	2018	Evolution
Comptable	31 983	32 801	3 %
Commercial	26 931	27 483	2 %



Le rôle du syndicat

Les rôles traditionnels des syndicats sont de deux ordres : un rôle de représentation des salariés et un rôle de négociation. C'est ainsi que les syndicats s'attachent à garantir les droits des salariés, en termes de salaires, de statuts, de progression de carrière ou de conditions de vie. L'objectif des syndicats est d'agir dans le but de préserver les intérêts des salariés et d'en acquérir des nouveaux, tant au niveau national qu'à l'échelle de l'entreprise. Ils sont le relais entre le salarié et la direction mais aussi entre l'entreprise et le monde extérieur.

Le rôle du délégué syndical

Le délégué syndical est désigné par une organisation syndicale au sein de l'entreprise pour défendre les salariés et améliorer leurs conditions de travail. Il joue le rôle de négociateur avec l'employeur en transmettant les propositions et les revendications de son syndicat.

Quelques liens utiles pour connaître vos droits

Consulter le code du travail ou un texte de loi :

LEGIFRANCE

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Le code du travail en version Excel :

CODIT

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/codit/article/codit>

Convention Collective pour Bodet SA, Time & Sport et Campanaire :

UIMM 49

<http://www.ui49.fr/fr/CONVENTION-COLLECTIVE>

Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

La petite boîte à outils

<http://la-petite-boite-a-outils.org>



Qui sommes-nous ?

Créé en décembre 2013, SUD Industrie 49 est un syndicat libre et indépendant qui couvre tous les secteurs de l'industrie dans le Maine-et-Loire. Déjà présent dans des groupes tels que Scania, Michelin, Bodet, Grégoire Besson, Morgan TCF ...

Indépendant mais pas isolé, SUD Industrie 49 est rattaché à l'Union Syndicale Solidaires qui regroupe tous les syndicats Solidaires et SUD (Solidaires Unitaires et Démocratiques).

SUD Industrie 49 c'est d'abord le constat que le syndicalisme qui se satisfait des miettes lancées par les directions des entreprises ne permet jamais de négocier d'égal à égal avec les patrons. Seul un syndicalisme fort peut avoir ce rôle important et nécessaire de contre-pouvoir.

Nous contacter ?

Nous rejoindre ?

Vous inscrire à notre Newsletter ?

Des questions sur vos droits ?

Ou simplement besoin de parler de vos conditions de travail ?

Une seule adresse :



sud-bodet@riseup.net



SUD Industrie 49 – section syndicale Bodet SA

sud-bodet@riseup.net

16/05/2019